

Comme les députés ne s'intéresseront pas tous aux mêmes plans de dépenses détaillés, la Partie III ne sera pas distribuée automatiquement à tout le monde. Tous les députés recevront une liste qui leur permettra d'indiquer au centre de diffusion parlementaire les volumes qu'ils désirent recevoir.

[Français]

J'aimerais maintenant, monsieur le Président, parler du Budget des dépenses comme tel. Comme je l'ai déjà dit, ce Budget est conforme au plan de dépenses pour 1985-1986 annoncé en novembre dernier par le ministre des Finances, plan qui comprend des crédits pour éventualités ou des réserves pour les diverses enveloppes. Ces réserves servent à deux fins: d'abord, elles permettent de couvrir les coûts de certaines initiatives qui ne peuvent être prévues à temps pour être inscrites dans le Budget des dépenses principal; en deuxième lieu, elles permettent de couvrir les ajustements apportés au coût des programmes déjà existants pendant l'année financière. De toute façon, on demande au Parlement l'autorisation de puiser dans ces réserves au moyen d'un Budget supplémentaire ou d'un autre projet de loi.

En 1985-1986, les sommes ainsi réservées s'élèvent à 4.6 milliards de dollars. Sans compter les projets de création d'emplois annoncés récemment, le montant des réserves de l'année à venir est inférieur à celui des années antérieures, ce qui témoigne encore de l'engagement ferme du gouvernement de restreindre les dépenses.

[Traduction]

Dans le plan des dépenses globales, la somme consacrée au Budget principal des dépenses s'élève à 103.6 milliards de dollars. Il faut y inclure les 37.2 milliards que l'on demande au Parlement d'autoriser ou de voter, ainsi que près de 66.4 milliards déjà autorisés pour les dépenses prévues par la loi. L'initiative de réduire les dépenses que le gouvernement a prise en décembre dernier a limité à 20 p. 100 la croissance de la tranche des crédits de ce Budget principal des dépenses votés chaque année par rapport au budget déposé l'an dernier.

Le total du Budget des dépenses auquel on ajoute les 4.6 milliards en réserves s'élève à 108 milliards pour la période visée, mais les dépenses réelles seront inférieures à ce montant pour deux raisons. Tout d'abord, il faut tenir compte du montant que l'ensemble des ministères et des organismes de l'État ne dépenseront pas par rapport aux crédits votés par le Parlement. Ces sommes inutilisées réapparaissent d'une année à l'autre, car les crédits approuvés dans le Budget représentent un plafond que les ministères et organismes ne peuvent pas dépasser légalement. Ensuite, le remboursement des emprunts contractés les années précédentes et n'ayant pas été amortis par de nouveaux emprunts en 1985-1986 permettra de réduire les dépenses réelles du total des sommes autorisées.

Le Budget principal des dépenses pour 1985-1986 prévoit des dépenses budgétaires de 102.5 milliards, soit 8 milliards de plus que l'an dernier. J'ai déjà dit, monsieur le Président, que près de deux dollars sur trois des dépenses gouvernementales sont imputables à des obligations prévues dans la loi, soit la législation fédérale qui établit les critères en vertu desquels les

Budget principal des dépenses, 1985-1986

particuliers, les hommes d'affaires et les autres gouvernements canadiens reçoivent de l'aide du gouvernement fédéral. Ces paiements représentent presque toute l'augmentation des dépenses budgétaires. Je ne citerai que trois formes de paiement.

[Français]

Les frais afférents à la dette publique ont augmenté de 5.2 milliards de dollars, soit près des deux tiers de la hausse des 8 milliards de dollars, en raison de l'augmentation de la dette et des taux d'intérêt moyen versés sur l'encours de cette dette; les paiements de transfert à des particuliers ont augmenté de 1.2 milliard de dollars, surtout en raison de l'indexation ou d'autres dispositions statutaires; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement pour les services de santé assurés, l'enseignement postsecondaire, les transferts fiscaux et le Régime d'assistance publique du Canada ont également augmenté de 1.2 milliard de dollars. Tous ces paiements sont régis par des formules établies en vertu de lois déjà existantes.

Ces trois paiements majeurs, sur lesquels le gouvernement a peu de contrôle à court terme, accaparent 7.6 milliards de dollars des 8 milliards de dollars d'augmentation mentionnée plus tôt.

[Traduction]

Le gouvernement exerce beaucoup plus de contrôle à court terme sur l'ensemble des autres programmes. La preuve en est que l'automne dernier, il a annoncé un programme de compression du déficit de 4.2 milliards, dont 3.5 milliards représentaient des réductions de dépenses.

• (1520)

Tout d'abord, nous mettons un terme à certains programmes ou nous en réduisons le budget. Dans le domaine énergétique, par exemple, nous abandonnerons graduellement le Programme d'isolation thermique des résidences et nous mettrons fin au Programme canadien de remplacement du pétrole. Deuxièmement, nous avons annulé un certain nombre de projets d'immobilisation. Troisièmement, à la suite de son réexamen des budgets consacrés à la défense et à l'aide étrangère, le gouvernement a réussi à réduire la croissance des dépenses dans ces deux secteurs tout en respectant les engagements internationaux du Canada. Quatrièmement, le gouvernement met la plupart de ses services sur un pied plus commercial en haussant les frais imposés aux usagers. Mentionnons parmi les services concernés les frais d'enregistrement pour les brevets d'invention et les taxes d'aéroport.

[Français]

Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer qu'à la suite de l'intervention du gouvernement en novembre dernier, la croissance du coût prévu des programmes votés ou non statutaires pour 1985-1986 a pratiquement été éliminée. Cela témoigne clairement de notre engagement à remettre de l'ordre dans les affaires financières du pays et de notre décision de jouer un rôle de leader dans la relance économique.